
CIRCULAIRE N° 1097 /DGD DU 18 MARS 2002

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Utilisation abusive des articles de
Type S

Il me revient que les articles de type S en SYDAM, prévus à l'origine pour permettre la déclaration des produits indissociables tels que les contenants récupérables et leurs contenus (sac de jute et riz, bocal en cristal et parfum, etc..) font abusivement l'objet d'utilisation en dehors du cadre mis en place.

Je rappelle que lors de l'établissement des déclarations, les articles de type S (le contenant) sont créés concomitamment avec les articles de type N (le contenu) pour apurer les colis homogènes d'un manifeste dans les cas de déclarations en détail des régimes suspensifs.

Les abus constatés sont de nature à créer des dysfonctionnements dans le SYDAM, particulièrement au niveau de l'apurement des régimes suspensifs.

En vue d'y remédier, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers les mesures ci-après :

- 1) l'utilisation de l'article de type S n'est désormais autorisée que dans le cadre strict des produits indissociables visés ci-dessus ;
- 2) Pour les autres cas, notamment l'envoi de marchandises de diverses natures, les usagers sont invités à présenter des lignes de manifeste suffisamment détaillées pour éviter de recourir aux articles de type S ;

- 3) Si malgré tout, pour des contraintes techniques, les usagers ne peuvent établir certaines déclarations autrement que par l'usage des articles de type S, l'apurement de ces derniers, en sortie de régimes suspensifs, doit se faire obligatoirement en référence aux articles de type N.

~~Les manquements à cette dernière disposition seront sanctionnés conformément à la réglementation en vigueur.~~

Toutes difficultés dans l'application de la présente me seront signalées d'urgence.

Ampliations :

- FEDERMAR
- FNISCI
- FENADIS
- Chamb. Cce. Indus
- EMACI
- CBC
- Syndicat Transitaires S/C SAGA- CI
- Syndicat National des Transitaires
- Toute Direction Douanes pour diffusion

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

